



SAS NANTES COORDINATION SÉCURITÉ - NCS
14 rue Jan Palach Z.A. de la Lorie
44800 SAINT HERBLAIN
Tél. : 02 40 59 35 42
Portable: 06 07 73 65 51
Email : ncs.formation@orange.fr
Site Internet : www.ncs-formation-amiante.fr



Réf.PRGPOC2-A-26

ANNEXE 1 : PROGRAMME

ACTIVITES DONT LA FINALITE EST LE RETRAIT ET/OU L'ENCAPSULAGE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

OPERATEUR DE CHANTIER FORMATION 1^{er} RECYCLAGE

REFERENCE DE LA FORMATION : ARRETE DU 23 février 2012
Activités relatives au 1° l'Article R 4412-94 du Code du Travail

Objectif pédagogique : Mettre à jour les connaissances et compétences pour les activités de désamiantage de la sous-section 3 et évaluer les Compétences avec la mise à jour de la nouvelle réglementation.

Personnel concerné : Employés et ouvrier d'exécution (tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du plan de retrait ou de confinement, ou du mode opératoire).

Conditions préalables : La formation 1^{er} Recyclage est conditionnée à la présentation à l'organisme d'une copie de l'attestation de compétence initiale dont la validité est de moins de 6 mois.

Pré-requis :

- Détenir une attestation de compétence opérateur de chantier préalable en SS3.
- Maîtriser la langue Française (lu et écrit)
- Employé âgé de plus de 18 ans.
- Employé en CDI dans l'entreprise.

Méthodes et Moyens pédagogiques :

- **Salle de cours et Plate-forme pédagogique situées à SAINT HERBLAIN (44)**
- Exposition à l'aide de matériel audiovisuel et matériel de démonstration.
- Participation des stagiaires.
- Exercices d'application sur la **plateforme pédagogique**.

Intervenant :

Coralie QUELMÉ, Formatrice Certifiée INRS/OPPBTP

Documents remis aux stagiaires :

Documents relatifs aux méthodes d'exécution dans un environnement amianté.



Programme :

- connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme ;
- connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, élimination des déchets amiantés.
- connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante ;
- connaître et être capable d'appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement.
- les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements ;
- les procédures d'entrée et de sortie de zone ;
- connaître le rôle des équipements de protection collective. être capable de les utiliser selon les consignes établies. Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement ;
- connaître et être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie ;
- être capable d'utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées. Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement ;
- connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés ;
- être capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets ;
- connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication.

Modalités d'évaluation :

- une évaluation théorique de **dix minutes** en continu est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponses courtes portant sur l'un ou plusieurs points visés pour l'évaluation théorique de la formation préalable ou la formation de recyclage ;
- une évaluation pratique de **dix minutes** en continu est élaborée à partir d'un entretien oral du stagiaire avec le formateur et portant sur la description de l'un ou plusieurs points visés pour l'évaluation pratique de la formation préalable ou la formation de recyclage.

Sanction de la formation :

Attestation de Compétence si réussite aux évaluations.
(Prorogation de 3 ans de l'attestation de compétence initiale)

Durée : 2 journées soit 14 heures.

Horaires: Matin : 8h30 à 12h00 - Après-midi : 13h30 à 17h00

Tarif : A partir de 250,00 € HT la journée